

Compte rendu de la réunion AUTO'NOME / SNCTA du Samedi 21 Juin 2025 à l'Hôtel PALLADIA – 31 300 TOULOUSE

Chers Partenaires,

La réunion a été animée par Mr Bruno THEVENOUX, Président de la SAS AUTO'NOME, Isabelle, Romain et Yannick.

Tout d'abord, des hommages ont été rendus à **Mr Roland THEVENOUX**, fondateur de la SAS AUTO'NOME et à **Mr Jésus GARCIA**, partenaire ancestral du centre d'ODOS (65).

PARTIE 1-1 : LE SYNDICAT SNCTA

Intervention de Mr Bruno THEVENOUX sur le devenir de l'action syndicale Assisté d'Isabelle (correspondante SNCTA)

Monsieur Bruno THEVENOUX rappelle l'importance d'adhérer au SNCTA, afin de défendre les intérêts de la profession.

Le SNCTA a un intérêt financier puisque des fonds lui sont attribués. Le SNCTA se porte bien et c'est à nous de pérenniser la structure.

DEVENIR DU SNCTA :

Afin de maintenir l'activité syndicale et la représentation vis-à-vis des gros groupes, il est demandé à l'assistance qui pourrait donner de son temps, s'impliquer pour le syndicat. Cela implique une réunion par an, tout au plus.

Des candidats se sont manifestés assurant la couverture sur les régions : Grand Est, sur l'Est, la région parisienne.

Si vous êtes intéressés pour être représentant de votre région, n'hésitez pas à vous manifester.

ADHESION SNCTA – MEDIATION :

Le SNCTA ayant rejoint la FNA, les membres du SNCTA bénéficient ainsi des fonctions supports de la FNA, notamment en ce qui concerne le médiateur de la consommation ainsi que l'accès à leur base documentaire.

Pour cela, les partenaires AUTO'NOME doivent renvoyer leur bulletin d'adhésion au SNCTA ainsi que le bulletin d'adhésion à la médiation.

Près de 35 % n'ont pas retourné leur bulletin d'adhésion SNCTA et MEDIATION. Pour rappel, cela ne coûte rien aux centres car la cotisation est prise en charge par la SAS AUTO'NOME. De plus, l'adhésion au SNCTA donne droit à la réception GRATUITE du CT MAGAZINE ainsi qu'à l'accès au médiateur de la consommation FNA.

Qui n'a pas renvoyé son bulletin ?

Est-ce que des litiges ont été ouverts auprès du médiateur de la FNA ?

SITE INTERNET DU SNCTA :

Qui se rend sur le site internet du SNCTA ? Il est rappelé que le site est accessible via Autoqual.

PROJET DE DIRECTIVE : Voir mise à jour Auto'Qual

Le 24 avril 2025, la Commission européenne a présenté une proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2014/45/UE relative au contrôle technique périodique des véhicules à moteur et de leurs remorques et la directive 2014/47/UE relative au contrôle technique routier des véhicules utilitaires circulant dans l'Union.

Le paquet « Contrôle Technique » regroupe 2 directives différentes 2014/45/UE sur les contrôles techniques périodiques et la Directive 2014/47/UE sur les inspections techniques routières (ce que les forces de l'ordre mettent en place).

Voici les objectifs que la directive poursuit :

- Garantir la cohérence, l'objectivité et la qualité des contrôles techniques actuels et futurs
- Renforcer la détection des véhicules présentant des défauts ou des manipulations, notamment sur les systèmes de sécurité, d'émissions ou les compteurs kilométriques, en :
 - * Améliorant le contrôle des émissions (pollution atmosphérique et sonore) ;
 - * Fournissant de meilleurs outils pour détecter les modifications apportées aux dispositifs de sécurité, en particulier aux logiciels des véhicules ;
 - * Rendant les contrôles plus fréquents et plus ciblés.
- Optimiser le stockage et l'échange électronique de données entre États membres pour pallier leur disponibilité, limiter et faciliter la reconnaissance mutuelle par les autorités compétentes.

Qui a déjà lu le projet de directive ?

SALON EQUIP'AUTO 2025 :

Le SNCTA sera présent cette année au salon EQUIP AUTO sur le stand de la FNA qui se déroulera du 14 au 18 octobre 2025 à Paris Expo Porte de Versailles.

PARTIE 1-2 : SAS AUTO'NOME

Intervention de Mr Bruno THEVENOUX
Assisté de Romain (responsable et coordinateur du service informatique)

RESSOURCES HUMAINES :

Présentation de Mr Guillaume PARANIER, nouvellement arrivé au sein du service informatique, développeur qui va travailler essentiellement tout ce qui tourne autour de la dématérialisation des factures (factur-X).

Nous sommes également allés chercher des compétences externes avec la structure COOPCONTROLE pour le CL et auprès du GENICT pour la mise en place et l'évolution du document unique d'évaluation des risques professionnels (nouvelles dispositions récentes liées aux risques exposés par la chaleur et surtout pour le VL concernant les risques pour les contrôleurs d'être exposés à l'explosion des airbags Takata).

PRESENTATION STATISTIQUE :

En 2024, le nombre de centres PL / VL est resté stable.

50 % des centres VL ont demandé leur agrément pour le contrôle CL.

Sans activité commerciale (pas de publicité extérieure), depuis début 2025, de nouveaux centres VL/ CL ont été créés.

L'intégration d'un groupe d'environ 30 centres VL/PL/CL est prévue fin 2025 pour des prestations de service informatique.

MISE A JOUR DES LOGICIELS - EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES ET MATERIELS (VL, PL, CL)

Romain a exposé les dernières évolutions :

- Mises à jour régulières du logiciel suite à l'envoi des nouvelles listes de VIN par l'OTC pour les rappels TAKATA, environ toutes les 2 semaines.
- Pour le CL : mises à jour pour mettre en place le sonomètre à partir du 1^{er} juillet.
- La plupart des centres ont fait la mise à jour A13.04
 - Mise à jour des DIP par Internet (câble ou connexion USB défectueuse)
 - Possibilité de désactiver des fiches clients (choix du bon compte en facturation)
 - Nouveau commentaire au 1er juillet (fuite à l'échappement pouvant impacter les valeurs d'émissions gazeuses)
- Au niveau du planning, mise en place de prestations complémentaires optionnelles
 - Qui utilise la prise de rdv sur internet avec possibilité de payer en ligne ?
 - Importance d'être présent sur internet pour que les clients puissent prendre rdv en ligne à tout moment de la journée (exemple rdv pris à 2H du matin !)
- L'auto certification du logiciel de caisse disparait. Seule la partie encaissement va devoir être certifiée. Aujourd'hui, il existe 2 organismes certificateurs (LNE ou AFNOR). On va devoir vous fournir un logiciel qui soit certifié (prix de la certification : entre 10000 € et 15000 €).

- Dématérialisation des factures : A partir du 1er septembre 2027 les TPE et les PME seront dans l'obligation d'émettre leurs factures au format électronique.
- Factures au format Factur-X : Le format factur-X, va faciliter le traitement des factures par les plateformes de dématérialisation. C'est une première étape pour aller vers l'obligation de dématérialisation. Cette fonctionnalité sera disponible dès la prochaine mise à jour d'AUTONOME INFO PL (soit d'ici la fin d'année 2025).
- Dématérialisation du double de PV : Enregistrement d'un duplicata de PV signé au format PDF
 - o Certificat électronique nécessaire pour chaque contrôleur (sur clé USB)
 - o Logiciel à faire qualifier, prévu fin d'année 2025
- Le site de la boutique en ligne a changé afin de retrouver les produits plus facilement
- Renouvellement des DIP notamment les tablettes Android très anciennes (Android 4/5 obsolètes), Version Android supérieure ou égale à 6 obligatoirement.
- Renouvellement des PC (Windows 7 déjà incompatible) : Les évolutions logicielles ne seront plus assurées sur vos anciens matériels.
- Présentation d'un nouveau matériel : Rafraîchisseur d'air (Prix HT ~ 750 €) pour rafraîchir une zone de vos centres de contrôle.

Des campagnes de pré-commandes sont proposées sur le matériel si plusieurs centres sont intéressés.

PARTIE 2 : FCA / FCA AUDIT

Intervention de Mr Yannick BIEREL, Directeur de la formation

1/ Evènements majeurs depuis la dernière assemblée :

CATEGORIE L : Poursuite des sessions INITIALE et MQ Contrôleur CL :

- 287 contrôleurs formés en initiale CL à mi-juin 2025 sur 6 sites de formation (Mably (42), ST PHILBERT (44), PEUJARD (33), BOIS EN ARDRE (62), CARCASSONNE (11), MARTINIQUE)
- 128 contrôleurs formés en MQCL à mi-juin 2025 sur 17 sessions, 13 sessions à venir, 11 sites de formation (Mably (42), ST PHILBERT (44), PEUJARD (33), BOIS EN ARDRE (62), CARCASSONNE (11), MARTINIQUE (97), CORSE, COLOMIERS (31), CHEMILLE (49), VERBERIE (60), BEAUVAIS (60))

Possibilité d'un retour d'expérience sur le CL ? Oui, une visio pourrait être organisée avec une dizaine de personnes avec le référent CL (Nicolas). Par contre, il faut des cas concrets pour faire remonter les infos à l'OTC.

CATEGORIE PL : Deuxième groupe de CQP CTPL conduit en 2024

- o Il n'y en a pas en 2025
- o Prochaine session: du 12/01 au 12/06/2026
- o Intégration et formation de Jean Marc BERNAY dans l'équipe formateur/auditeur PL

Les arrêtés prévoient un MQ exploitant tous les 5 ans. La dernière grosse campagne date de 2021, beaucoup seront à renouveler avant fin 2026. Nous recommandons d'anticiper le MQ exploitant VL en 2025 pour lisser les sessions et pour équilibrer la consommation de vos droits OPCO.

Présentation de l'organigramme des équipes de formation.

2/ Statistiques formations

Progression du chiffre d'affaires formation

Statistiques CQP CTVL et PL : 99 % de réussite au CQP.

Présentation des statistiques par lieu de formation

Evolution significative du nombre de stagiaires d'année en année.

Présentation des programmes de formation approuvés et en cours d'approbation.

3/ Projets

Poursuivre la collaboration efficace avec le SD6 et l'OTC pour optimiser les dépôts de programmes et la diffusion des offres de formations.

Poursuite du travail collaboratif avec l'ANFA

Consolider l'activité des formations CL avec les programmes MQCL et formations des exploitants à venir.

Stabiliser et progresser sur le secteur Poids Lourd, notamment via le partenariat avec A3S.

Maintenir l'habilitation nationale auprès de l'ANFA pour stabiliser et développer les offres des CQP CTVL et CQP CTPL.

Travail collaboratif et veille face aux évolutions du métier.

PARTIE 3

Intervention de Maître Maxence GENIQUE, Avocat

Le SNCTA et la SAS AUTO'NOME mettent à disposition de la profession les services de Maître Maxence GENIQUE, Avocat à CHARTRES (28), pour toute question liée au contrôle technique.

Pour le contacter : voir avec Bruno THEVENOUX